

Permis d'Aménager

Article R 423-2 b) du Code de l'Urbanisme

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Commune de SAINT LUMINE DE COUTAIS

Rue du Moulin

Section AB-249 et ZM 52-54-140

Lotissement
"Le Clos Lucas"

PLAN DE COMPOSITION

Article R 441-4 2° du Code de l'Urbanisme

FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
SCAN 3D
BUREAU
D'ÉTUDES-VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN Siège social
9, rue Thomas Edison
BP14
44130 BLAIN
Tél. 02 40 79 02 70
blain@bpg-geometre-expert.fr
bpg-geometre-expert.fr

SAVENAY
2, rue de la Gare
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 91 73
savenay@bpg-geometre-expert.fr
bpg-geometre-expert.fr

ST HERBLAIN
37, rue Bobby Sands
44813 ST HERBLAIN Cedex
Tél. 02 40 86 09 73
saint-herblain@bpg-geometre-expert.fr
bpg-geometre-expert.fr

PONTCHÂTEAU
2bis, rue des Châtaigniers
Parc de la Catelais
44160 PONTCHÂTEAU
Tél. 02 40 01 60 27
pontchateau@bpg-geometre-expert.fr
bpg-geometre-expert.fr

SARL AU CAPITAL
DE 104 000 €
429 001 154
RCS SAINT-NAZAIRE
APE 7122A
OGE N° 200820010



Architecte :
BESLIER & SIMON - Agence d'Architecture
150 Chemin de Port-neur
85270 NOTRE DAME DE RIEZ



Client :
LOTIPROMO
2, Impasse de la Fougerais
85300 CHALLANS

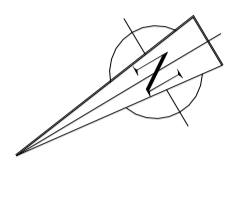
Pièce
PA4

Echelle : 1/500
Fichier : S10081-PA_2026-06-01.dwg - Dressé le : 1/06/2026



LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Espace vert
- Voie partagée - vitesse limitée à 30km/h (enrobé)
- Marquage au sol cheminement piéton (résine)
- Aire de présentation des containers OM
- Parking PMR (enrobé)
- Parking visiteur (pavés joints larges)
- Cheminement doux (sablé)
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement libre, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement libre, non clos sur le Domaine Public. 5.5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Accès à la parcelle.
- Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 4m de largeur
- Accès à la parcelle.
- Positionnement libre, non clos sur le Domaine Public. 4m de largeur
- Sortie véhicule interdite
- Zone non-aédificandi
- Pour préservation de la végétation (4m d'emprise)
- Pour préservation du fosse existant (3m d'emprise)
- Recul d'implantation des constructions par rapport au voies et espaces communs : 3 m min.
- Numéro du lot
- Superficie provisoire
- S=500m²
- Abre existant
- zone de friche
- Abre à abattre
- Abre à planter (position de principe)
- Abre à planter par les acquéreurs des lots (position de principe)
- Haie à préserver
- Eclairage public (position de principe)



Echelle : 1/500
Fichier : S10081-PA_2026-06-01.dwg - Dressé le : 1/06/2026

0 2 4 6 10 20m
La reproduction et l'utilisation du présent document sont interdites sans autorisation écrite du Cabinet

Nota :
- Plan dressé suivant les limites apparentes de possession.
- Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après bornage et établissement du document d'arpentage.
- Si, pour les besoins des constructions des arbres existants situés dans les lots doivent être supprimés, il reviendra à ces derniers de faire des plantations en compensation sur leur emprise privative et de l'indiquer dans leur permis de construire.

Pièce
PA4